

### Administrateurs de Biens Copropriété • Gestion locative • Vente • Location

Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
2, rue Valperga - 06000 NICE - Tél : 04.93.85.02.06 - Fax : 04.93.92.05.92 - e-mail : cabinet@borne-delaunay.com
Caisse ouverte Mardi et Jeudi de 10 h 00 à 12 h 00 - Renseignements charges par téléphone Lundi matin et Mercredi après-midi sur rdv
SIRET 971.800.735.00021 - CPI 0605 2016 000 011 048 - Garantie financière GFC - 58, rue Gal Ferrié - 38100 GRENOBLE

www.borne-delaunay.com

Réf : AGE/4000

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU Lundi 15 avril 2019

## ASLP LES HAUTS DE VAUGRENIER

Sur convocations régulièrement adressées par le Directeur de l'ASLP, les représentants des lots primaires du DOMAINE DES HAUTS DE VAUGRENIER - 06270 VILLENEUVE LOUBET, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le lundi 15 avril 2019 à partir de 17 heures, à l'adresse suivante :

ESPACE ALVARO MAURA

1 BIS ALLEE DU PONSON

06270 VILLENEUVE LOUBET

Il est procédé en premier lieu à la signature de la feuille de présence qui fait apparaître :

#### Lots Primaires Présents:

HAMEAU DE FONTMERLE représenté par Monsieur BUDIEU (15000), HAMEAU DE LA FOUX représenté par Monsieur DUGAST (11000), HAMEAU DES ENGLADES représenté par Madame AUDOYNAUD (6000), HAMEAU LA MARJORIE représenté par Madame CONSTANT (8000), HAMEAU LA PERTUADE représenté par Madame BENASSAYAG (13000), HAMEAU LA SOUBRANE représenté par Madame MARUANI (13000), HAMEAU LE PLANISTEL représenté par Monsieur MONGIAT (7000), HAMEAU LES AMBASSADES représenté par Monsieur GUERIN (8000), HAMEAU LES CANNEBIERS représenté par Monsieur GUILLON (8000), HAMEAU LES SOURCES représenté par Monsieur BAILLET (10000).

#### Lots Primaires Absents:

HAMEAU LE VILLAGE (1000),

Soit un total de 10 Hameaux présents totalisant 99000/100000èmes

#### Membres du Conseil de Surveillance Présents:

Messieurs DELAGRANGE, DEFORGE, GUNST

Il est procédé ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

#### CONSTITUTION DU BUREAU DE SEANCE : 1.

Majorité Requise : Majorité simple

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Président de séance Monsieur M.BUDIEU

Il est passé au vote

Contre la proposition

: Néant

Abstention

Néant

:

Pour la proposition

11 hameaux représentant 99000/100000 tantièmes.

LA RESOLUTION EST ACCEPTEE

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Scrutateur Madame ISOARDI

Il est passé au vote

Contre la proposition

: Néant

Abstention

Néant

Pour la proposition

11 hameaux représentant 99000/100000 tantièmes.

LA RESOLUTION EST ACCEPTEE

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Secrétaire de séance Monsieur V.DELAUNAY. (Directeur de l'ASLP)

Il est passé au vote

Contre la proposition

: Néant

Abstention

Néant

Pour la proposition

11 hameaux représentant 99000/100000 tantièmes.

LA RESOLUTION EST ACCEPTEE

En conséquence, le bureau de séance est ainsi constitué conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts de l'ASIP

> Président de séance : Monsieur BUDIEU Scrutateur: Madame ISOARDI Secrétaire de séance : Monsieur V.DELAUNAY

#### 2) APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 :

Majorité requise : Majorité simple

Monsieur DELAUNAY rappelle que ce budget a fait l'objet comme chaque année de plusieurs réunions de travail au cours desquelles plusieurs arbitrages ont été opérés s'agissant principalement des investissements.

Celui-ci est en diminution de 0,87% par rapport à celui voté l'an passé, il confirme une stabilité des charges courantes.

Les principaux postes de variation par service sont les suivants:

Les dépenses générales sont en augmentation de 1% par rapport au budget 2018 du fait des travaux et investissements concernant l'administration, la sécurité et les espaces verts.

Le budget Eau d'arrosage PCG+PCS et Eau privée diminue de 16% par une meilleure maîtrise de l'eau d'arrosage, le tarif de l'eau et la taxe d'assainissement restent stables.

S'agissant des dépenses refacturées, l'augmentation de +0,5% est due à une hausse du tarif des cotisations du CLUB.

Il est ensuite passé au vote sur un montant de : 4.208.879,00 € lequel tient compte de la souscription d'un prêt récemment consenti par la MONTE PASCHI à hauteur de 303 K€ nous permettant de lisser sur cinq années les dépenses d'investissements.

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance des documents annexés à la convocation et avoir reçu les explications lui permettant de se prononcer, approuve le budget prévisionnel pour la période allant du 01/01/19 au 31/12/2019.

Contre la proposition

: Néant

Abstention

: LA SOUBRANE (13000), soit un total de 13000/99000

tantièmes.

Pour la proposition

:10 hameaux représentant 86000/86000 tantièmes.

#### LA RESOLUTION EST ACCEPTEE

#### 3) QUESTIONS DIVERSES:

Sans vote

S'agissant du transfert du réseau d'eau, il est rappelé qu'un avenant a été voté par la Mairie concernant l'intégration des réseaux privés des HAUTS DE VAUGRENIER et du VAL D'AZUR. Cette acceptation devra faire l'objet de votes dans les Assemblées Générales des différents hameaux

avant la fin de l'année.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 00.

Président de séance :

Monsieur BUDIEU

Secrétaire de séance : Monsieur V.DELAUNAY

Scrutateur : Madame ISOARDI